

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 55

8 janvier 2016

SOMMAIRE

Camping Um Bierg S.A.	2640	Fidicor II S.A.	2639
Camping Um Gritt - Castelgarden Sàrl	2640	Harrisburg Investments S.A.	2638
C.D.R. s.à r.l.	2640	KPI Retail Property 7 S.à r.l.	2609
Compagnie Financière du Luxembourg S.A.	2637	Lam & Partners	2609
Consilium S.A.	2637	Layla Investment S.A., SPF	2609
CPM-GTL	2638	Moraún Investments S.A.	2639
CSM Bakery Solutions International S.à r.l.	2638	OCM Goya Topco S.à r.l.	2594
CTG Participations S.A.	2638	Pan European Value Added Venture S.C.A.	2613
CTG S.A.	2638	Pfizer PFE Luxembourg S.à r.l.	2610
Décoration Wagner	2639	Poppy Holdco S.à r.l.	2616
De Cort & Dervichian S.à r.l. en abrégé « DC & D »	2639	Saphire Solar SEE Holding S.à r.l.	2624
Delta Spain S.à r.l., SICAR	2639	Sapphire (Burnley) Nominee Limited	2630
Diamond Consulting S.A. (House of Diamonds)	2640	SCPack Holdings Management S.à r.l. & Part- ners S.C.A.	2632
Domtam S.A.	2640	Topdesign S.à r.l.	2602
Eschersheimer Landstrasse 19-21 S.à r.l.	2605	VintHedge Partnership	2605
European Automatism S.A.	2604	Vita Design S.à r.l.	2604
European Media Investors S.A.	2604	Watercraft Capital S.A.	2604
Europlan S.à r.l.	2605	Watson Wyatt Luxembourg S.à r.l.	2605

OCM Goya Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 201.197.

—
STATUTES

In the year two fifteen, on the twenty-second day of October,
Before us, Maître Jean SECKLER, notary in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1. OCM Luxembourg ROF VII S.à r.l., a private limited liability company existing under the law of Luxembourg, having its registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 200315 and having a share capital of EUR 12,500;

2. OCM Luxembourg VOF S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26 A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 136233 and having a share capital of EUR 12,500;

both here represented by Mr Max MAYER, employee, with professional address in Junglinster, 3 route de Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a powers of attorney given under private seal.

Such powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as described above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name “OCM Goya Topco S.à r.l.” (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers of at least two members appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company or by two managers acting jointly.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so required or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of

the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the Company or, as the case may be, by the joint or single signature(s) of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VI. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31st, 2015.

Subscription - Payment

Thereupon, (i) OCM Luxembourg ROF VII S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declared to subscribe to six thousand two hundred and fifty (6,250) shares in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to six thousand two hundred and fifty euro (EUR 6,250); and (ii) OCM Luxembourg VOF S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declared to subscribe to six thousand two hundred and fifty (6,250) shares in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to six thousand two hundred and fifty euro (EUR 6,250).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,280.-.

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital have passed by unanimous vote the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mrs. Julie MOSSONG, company manager, born on April 30, 1965 in Wirksworth, United Kingdom, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Mr. Martin ECKEL, company manager, born on August 18, 1979 in Homburg, Germany, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Mr. Hugo NEUMAN, company manager, born on October 21, 1960 in Amsterdam, the Netherlands, residing at 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg;

- Ms. Katherine Margaret RALPH, company manager, born on April 19, 1978 in Colchester, United Kingdom, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, United Kingdom; and

- Mr. Mark HULBERT, company manager, born on December 15, 1964 in Plymouth, United Kingdom, residing professionally at 27 Knightsbridge SW1X 7LY London, United Kingdom.

2. The registered office of the Company is set at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.
The document having been read to the proxyholder, such proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-deux octobre,

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

1. OCM Luxembourg ROF VII S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 200315 et ayant un capital social de EUR 12.500,-;

2. OCM Luxembourg VOF S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136233 et ayant un capital social de EUR 12.500

toutes deux ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, ayant son adresse professionnelle à Junglinster, 3 route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé;

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination «OCM Goya Topco S.à r.l.» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12..500), représenté par douze mille cinq cents (12..500) parts sociales sous forme nominative avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1.00) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux membres qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus de un gérant, par le conseil de gérance de la Société ou par deux gérants agissant conjointement.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société, ou, le cas échéant, par la/les signature(s) individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs - Droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;

(iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération.

Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, (i) OCM Luxembourg ROF VII S.à r.l., prénommée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à six mille deux cent cinquante (6,250) parts sociales sous forme nominative avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1.00) chacune, et les libérer entièrement par versement en espèces de six mille deux cent cinquante euros (EUR 6,250); (ii) OCM Luxembourg VOF à r.l., prénommée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire à six mille deux cent cinquante (6,250) parts sociales sous forme nominative avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1.00) chacune, et les libérer entièrement par versement en espèces de six mille deux cent cinquante euros (EUR 6,250).

La somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 1.280,- EUR.

Décisions des associés

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Mme. Julie MOSSONG, gérante de sociétés, née le 30 Avril 1965 à Wirksworth, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- M. Martin ECKEL, gérant de sociétés, né le 18 Août 1979 à Homburg, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- M. Hugo NEUMAN, gérant de sociétés, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant au 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg;

- Mlle Katherine Margaret RALPH, gérante de sociétés, née le 19 avril 1978 à Colchester, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Royaume-Uni; et

- M. Mark HULBERT, gérant de sociétés, né le 15 décembre 1964 à Plymouth, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 27 Knightsbridge SW1X 7LY Londres, Royaume-Uni.

2. Le siège social de la Société est établi au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 29 octobre 2015. Relation GAC/2015/9189. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015180014/427.

(150200489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2015.

Topdesign S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-8010 Strassen, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 201.177.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-six octobre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

C.W.A. S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L- 6183 Gonderange, 22, rue de l'Ecole, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 49.887,

dûment représentée par son gérant unique Monsieur Claude Wagner, directeur, demeurant au 31, rue Auguste Liesch, L-1937 Luxembourg.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle va constituer:

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

Art. 2. La société a pour objet l'exposition, la vente, le conseil et l'installation de mobilier de maison et de cuisine et la réalisation, la conception et l'exécution d'études d'aménagements intérieurs ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement audit objet.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 3. La société prend la dénomination de «TOPDESIGN S.à r.l.».

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Strassen.

Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de EUR 15.000 (quinze mille euros), représenté par 15 (quinze) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) chacune.

Titre II. Administration - Assemblée Générale

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés et librement révocables par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et à défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

En cas de gérant unique la société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 8. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa 1^{er} sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit, Cette disposition n'est applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Art. 9. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 12. L'associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 13. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'associé.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 14. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé.

Art. 15. Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition Générale

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2016.

Souscription - Libération

Les 15 (quinze) parts sociales ont été souscrites par C.W.A. S.à r.l., précitée.

Ces parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 15.000 (quinze mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que l'unique associé reconnaît.

Évaluation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Résolutions de l'associé unique

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Claude WAGNER, commerçant, né à Esch-sur-Alzette le 12 mars 1965, demeurant au 31, rue Auguste Liesch L-1937 Luxembourg.

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique.

2) L'adresse du siège social de la société est établie au 45-47, Route d'Arlon, L-8010 Strassen.

Avertissement

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Wagner et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 30 octobre 2015. 2LAC/2015/24482. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2015.

Référence de publication: 2015180186/104.

(150200147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2015.

Vita Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 19, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 171.272.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue à Luxembourg en date du 5 novembre 2015

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Monsieur Olivier PIRSOUL, né le 16 mars 1985 à Arlon (Belgique), menuisier, résidant à B-6780 Hondelange, 36 rue Theisen est nommé Gérant administratif de la société.

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant administratif.

Luxembourg, le 5 novembre 2015.

Pour la société

Référence de publication: 2015180928/15.

(150200896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2015.

Watercraft Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 178.867.

Extrait du compte-rendu de l'assemblée générale du 7 octobre 2015

En date du 7 octobre 2015, l'assemblée générale a décidé comme suit:

- de renouveler le mandat de l'administrateur unique de la Société, Harald Thul, avec effet immédiat et pour une durée limitée, jusqu'à la prochaine assemblée générale devant statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2015.

- de renouveler le mandat de Deloitte Audit S.à r.l. en tant que Réviseur d'entreprises agréé de la Société, avec effet immédiat et pour une durée limitée, jusqu'à la prochaine assemblée générale devant statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2015.

Pour Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Gaëlle Attardo-Kontzler

Mandataire

Référence de publication: 2015180932/19.

(150200875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2015.

European Automatism S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 170.501.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015181245/10.

(150201562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2015.

European Media Investors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 31.921.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour European Media Investors S.A
Un mandataire*

Référence de publication: 2015181248/11.

(150202397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2015.

Europlan S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 6, rue Pierre Risch Stross.

R.C.S. Luxembourg B 37.597.

Les comptes annuels au 31-12-2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fernandes Martins Abilio / Jorge SIMOES
Gérant administratif / Gérant technique

Référence de publication: 2015181250/11.

(150201774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2015.

Eschersheimer Landstrasse 19-21 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 179.791.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Eschersheimer Landstrasse 19-21 S.à r.l.

Référence de publication: 2015181205/10.

(150202313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2015.

Watson Wyatt Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.012.400,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 147.581.

Par résolutions signées en date du 16 octobre 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Michael J. O'Boyle, avec adresse professionnelle au 901, North Glebe Road, 22203 Arlington, États-Unis, de son mandat de gérant de catégorie A, avec effet au 15 octobre 2015;
2. Nomination de William Rigger, avec adresse professionnelle au 901, North Glebe Road, 22203 Arlington, États-Unis, au mandat de gérant de catégorie A, avec effet au 15 octobre 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 novembre 2015.

Référence de publication: 2015180933/15.

(150201200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 novembre 2015.

VintHedge Partnership, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.525,00.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 173.861.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh day of October.

Before the undersigned, Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

APPEREAD:

- 1.- Mr. Antonio URBANO, born on 5 May 1965 in Scunthorpe (GBR) residing at 3, Via Val Gardena, I-00135 Rome; and
- 2.- Mr. Roberto MASCARELLO, born on 7 July 1965 in Fossano (CN), residing at 13, Grand 'Rue, CH-1262 Eysins; both are here represented by Mr Stefano HEINEN, employee in Luxembourg, by virtue of two (2) proxies given under private seal;

said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as said before, declare and request the officiating notary to act the following:

1) That the limited liability company ("société à responsabilité limitée") "VintHedge Partnership", with its registered office at 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B173861, has been incorporated by deed of the undersigned notary on the 21 December 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under the number 317, dated 8 February 2013 (the "Company").

2) That the appearing parties, represented as said before, are the sole actual shareholders ("Shareholders") of the Company holding together all the 504 (five-hundred and four) shares, representing the entire share capital, who having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

I. Waiver of the convening notices;

II. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 925.- (nine hundred and twenty-five euro) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of EUR 12,600.- (twelve thousand and six hundred euro) to EUR 13,525.- (thirteen thousand five hundred and twenty-five euro) by way of issuance of 37 (thirty-seven) new shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, with a share premium amounting to EUR 517.- (five hundred seventeen euro) per new issued share, i.e. a global share premium of EUR 19,129.- (nineteen thousand one hundred twenty-nine euro), (the "New Shares"), for a total subscription price of EUR 20,054.- (twenty thousand fifty-four euro) (the "Subscription Price");

III. Subscription to the New Shares and full payment thereof by contribution in cash to the Company by Mr. Antonio URBANO;

IV. Subsequent amendment of article 5 of the articles of associations which will read as follows:

" **Art. 5.** The subscribed capital of the corporation is fixed at EUR 13,525.- (thirteen thousand five hundred and twenty-five euro) represented by 541 (five hundred forty-one) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each.

The capital may be changed at any time by unanimous vote of the general shareholders' meeting, held in accordance with the law and article 12 of these Articles of association.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.";

VII. Amendment of paragraph 2 of the article 12 of the articles of associations which will read as follows:

"The shareholders cannot, except by unanimous vote, change the nationality of the Company, proceed to the increase or the reduction of capital and modify the article 5 of the articles of Incorporation. All other amendments of the articles of association are decided at a majority of the shareholders representing the three quarters of the corporate capital. In no case can the majority oblige a shareholder to increase his shareholding.";

take unanimously the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to waive their rights to the prior notice of the current meeting, acknowledge being sufficiently informed on the agenda, consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. They further resolve that all the documentation produced to the meeting has been put at their disposal within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 925.- (nine hundred twenty-five euro) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of EUR 12,600.- (twelve thousand and six hundred euro) to EUR 13,525.- (thirteen thousand five hundred twenty-five euro) by way of issuance of 37 (thirty-seven) new shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euro) each, with a share premium amounting to EUR 517.- (five hundred seventeen euro) per new issued share, i.e. a global share premium of EUR 19,129.- (nineteen thousand one hundred twenty-nine euro), (the "New Shares"), for a total subscription price of EUR 20,054.- (twenty thousand fifty-four euro) (the "Subscription Price").

Subscription - Payment

The New Shares have been entirely subscribed to by Mr. Antonio URBANO, above named, represented as above stated, as set forth in the agenda, who fully paid up in cash the Subscription Price for these shares. Evidence of such payment has been given to the undersigned notary.

The Shareholders accept such full subscription and payment and resolve to allocate the amount of EUR 925.- (nine hundred twenty-five euro) to the share capital and the remainder being EUR 19,129.- (nineteen thousand one hundred twenty-nine euro) to the share premium account of the Company.

Third resolution

The Shareholders resolve to subsequently amend article 5 of the articles of association of the Company, which shall as from now on read as follows:

" **Art. 5.** The subscribed capital of the corporation is fixed at EUR 13,525.- (thirteen thousand five hundred and twenty-five euro) represented by 541 (five hundred forty-one) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euro) each.

The capital may be changed at any time by unanimous vote of the general shareholders' meeting, held in accordance with the law and article 12 of these Articles of association.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve."

Forth resolution

The Shareholders resolve to amend the paragraph 2 of article 12 of the articles of association of the Company, which shall as from now on read as follows:

"The shareholders cannot, except by unanimous vote, change the nationality of the Company, proceed to the increase or to the reduction of capital and modify the article 5 of the articles of Incorporation. All other amendments of the articles of association are decided at a majority of the shareholders representing the three quarters of the corporate capital. In no case can the majority oblige a shareholder to increase his shareholding."

Declaration and Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand seven hundred fifty Euro (EUR 1.750).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-sept octobre.

Pardevant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Antonio URBANO, né le 5 mai 1965 à Scunthorpe (GBR), résidant au 3, Via Val Gardena, I-00135 Rome; et

2.- Monsieur Roberto MASCARELLO, né le 7 juillet 1965 à Fossano (CN), résidant au 13, Grand 'Rue, CH-1262 Eysins;

les deux sont ici représentées par Monsieur Stefano HEINEN, employé à Luxembourg, en vertu des deux (2) procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations, signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

1) Que la société à responsabilité limitée "VintHedge Partnership", ayant son siège social au 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B173861, a été constituée le 21 décembre 2012 suivant acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 317 du 8 février 2013 (la "Société");

2) Que les comparants, représentés comme dit ci-avant, sont les seuls et uniques associées (les "Associés") actuelles de la Société détenant ensemble les 504 (cinq cent quatre) parts sociales, représentatives de l'intégralité du capital social souscrit, qui reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé de la décision à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

I. Renonciation aux convocations;

II. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 925,- (neuf cent vingt-cinq euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.600,- (douze mille six cents euros) à EUR 13.525,- (treize mille cinq cent vingt-cinq euros) par l'émission de 37 (trente-sept) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, assorties d'une prime d'émission d'EUR 517,- (cinq cent dix-sept euros) par part sociale, soit d'une prime d'émission globale d'un montant de EUR 19.129,- (dix-neuf mille cent vingt-neuf euros), (les «Parts Sociales Nouvelles»), pour un prix total de souscription de EUR 20.054,- (vingt mille cinquante-quatre euros) (le «Prix de Souscription»);

III. Souscription des Parts Sociales Nouvelles et paiement intégral du Prix de Souscription en numéraire à la Société par Monsieur Antonio URBANO;

IV. Modification subséquente de l'article 5 des statuts qui se lira comme suit:

“ **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 13.525,- (treize mille cinq cent vingt-cinq euros) représenté par 541 (cinq cent quarante et une) parts sociales ayant une valeur nominale d'EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Le capital social peut être modifié à tout moment par le vote unanime de l'assemblée générale des associés, tenue conformément aux dispositions légales et à l'article 12 des statuts de la Société.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix de rachat de parts sociales que la Société a racheté à ses associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux associés, ou pour affecter ces fonds à la réserve légale.”;

V. Modification du 2^{ème} alinéa de l'article 12 des statuts qui se lira comme suit:

"Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société, augmenter ou réduire son capital ou modifier l'article 5 des statuts. Toutes autres modifications statutaires sont décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social. Toutefois, dans aucun cas, la majorité ne peut obliger un des associés à augmenter sa part sociale.”;

prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de renoncer à leurs droits à l'avis préalable de l'assemblée actuelle, reconnaissant avoir été suffisamment informés sur l'ordre du jour, considèrent qu'ils ont été valablement convoqués et donc acceptent de délibérer et de voter sur tous les points de l'ordre du jour. Ils décident en outre que toute la documentation produite à la réunion a été mise à la disposition des associés dans un délai de temps suffisant afin de leur permettre d'examiner attentivement chaque document.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence de EUR 925,- (neuf cent vingt-cinq euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 12.600,- (douze mille six cents euros) à EUR 13.525,- (treize mille cinq cent vingt-cinq euros) par l'émission de 37 (trente-sept) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, assorties d'une prime d'émission d'EUR 517,- (cinq cent dix-sept euros) par part sociale, soit d'une prime d'émission globale d'un montant de EUR 19.129,- (dix-neuf mille cent vingt-neuf euros), (les «Parts Sociales Nouvelles»), pour un prix total de souscription de EUR 20.054,- (vingt mille cinquante-quatre euros) (le «Prix de Souscription»)

Subscription - Payment

Les Parts Sociales Nouvelles ont été entièrement souscrites par Monsieur Antonio URBANO, prénommé, représenté comme indiqué ci-avant, tel que mentionné dans l'ordre du jour, qui a intégralement libéré moyennant apport en espèces le Prix de Souscription de ces nouvelles parts. La preuve du paiement du Prix de Souscription a été donnée au notaire instrumentaire.

Les Associés acceptent la présente souscription et libération et décident d'allouer le montant de EUR 925,- (neuf cent vingt-cinq euros) au capital social et le solde de EUR 19.129,- (dix-neuf mille cent vingt-neuf euros) au compte de prime d'émission de la Société.

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier en conséquence l'article 5 des statuts de la Société, lequel se lira dorénavant comme suit:

“ **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 13.525,- (treize mille cinq cent vingt-cinq euros) représenté par 541 (cinq cent quarante et une) parts sociales ayant une valeur nominale d'EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Le capital social peut être modifié à tout moment par le vote unanime de l'assemblée générale des associés, tenue conformément aux dispositions légales et à l'article 12 des statuts de la Société.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être

utilisé pour régler le prix de rachat de parts sociales que la Société a racheté à ses associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux associés, ou pour affecter ces fonds à la réserve légale.”

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier le 2^{ème} alinéa de l'article 12 des statuts de la Société, lequel se lira dorénavant comme suit:

"Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société, augmenter ou réduire son capital ou modifier l'article 5 des statuts. Toutes autres modifications statutaires sont décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social. Toutefois, dans aucun cas, la majorité ne peut obliger un des associés à augmenter sa part sociale."

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille sept cent cinquante euros (EUR 1.750,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: S. HEINEN, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 29 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/34280. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015180207/200.

(150199850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2015.

Lam & Partners, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 152.279.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015181446/9.

(150201482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2015.

Layla Investment S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 180.367.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LAYLA INVESTMENT S.A., SPF

Référence de publication: 2015181447/10.

(150202370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2015.

KPI Retail Property 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 108.363.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 6 novembre 2015.

Référence de publication: 2015181442/10.

(150201916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2015.

Pfizer PFE Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, Avenue JF Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 184.851.

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of October,

Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

The undersigned, Pfizer Luxembourg SARL, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 2,758,800,100 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Trade and Companies Register) under number B 84.125,

duly represented by Me Cécile JAGER, Avocat à la Cour, with professional address at 2 rue Peternelchen, Howald, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Which proxy shall be signed “ne varietur” by the person representing the above named party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Pfizer Luxembourg SARL, is the sole partner in Pfizer PFE Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of _ USD 4,280,300 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Trade and Companies Register) under number B 184.851 (the “Company”) incorporated by deed of the aforementioned notary on December 30, 2013 published in the Memorial C number 1148 on May 7, 2014 and last amended by deed of the undersigned notary on 26 May 2015, published in the Memorial C number 1974 of 5 August 2015.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The partner resolves to increase the share capital of the Company by an amount of SIX MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND U.S. Dollars (USD 6,500,000.-) to bring it from its present amount of FOUR MILLION TWO HUNDRED AND EIGHTY THOUSAND THREE HUNDRED U.S Dollars (USD 4,280,300.-) to the amount of TEN MILLION SEVEN HUNDRED EIGHTY THOUSAND THREE HUNDRED U.S Dollars (USD 10,780,300.-) by the creation and the issuance of SIX MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND (6,500,000) new shares having a par value of ONE U.S. Dollar (USD 1.-) each (the “New Shares”), having the same rights and obligations as the existing shares, together with a total issue premium of FIFTY-EIGHT MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND U.S. Dollars (USD 58,500,000.-).

The aggregate contribution of SIXTY-FIVE MILLION U.S. Dollars (USD 65,000,000.-) in relation to the New Shares is allocated as follows:

- (i) SIX MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND U.S. Dollars (USD 6,500,000.-) to the share capital of the Company, and
- (ii) FIFTY-EIGHT MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND U.S. Dollars (USD 58,500,000.-) to the share premium account of the Company.

Subscription - Payment

Pfizer Luxembourg SARL, prenamed, represented as stated hereabove, has declared to fully subscribe to the SIX MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND (6,500,000) New Shares of the Company with a nominal value of ONE U.S. Dollar (USD 1.-) each and to pay them a total price _ of SIX MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND U.S. Dollars (USD 6,500,000.-) together with a total issue premium of FIFTY-EIGHT MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND U.S. Dollars (USD 58,500,000.-) by a contribution in kind consisting in 3,700 shares of, and representing 100% in the share capital of Pfizer International Operations, a Société par actions simplifiée à associé unique incorporated under the laws of France, having its registered office at 23-25, avenue du Docteur Lannelongue - 75014 Paris, France, and registered with the French Trade and Companies Register under number 491 295 671 (the “Contribution”).

The above contribution in kind has been dealt with among others in a statement issued by the management of the Company, based on accounts of the Company as at October 16, 2015 which certifies the existence and the total value of the Contribution.

Effective implementation of the contribution

Pfizer Luxembourg SARL, contributor represented as stated hereabove, expressly declares that:

- (i) it holds 3,700 shares in the above mentioned company, representing all the share capital (the “Shares”);
- (ii) the Shares are fully paid-up;
- (iii) the undersigned is solely entitled to the Shares and possessing the power to dispose of the Shares;

(iv) none of the Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares and none of the shares are subject to any attachment;

(v) there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Shares be transferred to him/her/it/;

(vi) according to the laws of France and the articles of association of the above mentioned company such Shares are freely transferable.

(vii) all formalities subsequent to the contribution in kind of these shares, will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind.

Second resolution

The partners resolve to amend the first paragraph of article 7 of the bylaws of the Company in order to reflect such increase of capital, which shall be now read as follows:

Art. 7. First paragraph. “The corporate capital of the company is set TEN MILLION SEVEN HUNDRED EIGHTY THOUSAND THREE HUNDRED U.S Dollars (USD 10,780,300.-) divided into TEN MILLION SEVEN HUNDRED EIGHTY THOUSAND THREE HUNDRED (10,780,300) shares having a par value of ONE U.S. Dollar (USD 1.-) each”

Valuation - Costs

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated at EUR 6,800.

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The appearing person, acting in her here above capacity, and in the common interest of all the parties, does hereby grant power to any employee of the law firm of the undersigned notary, acting individually, in order to enact and sign any deed rectifying the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, and the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le seize octobre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;

A COMPARU:

Pfizer Luxembourg SARL, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège au 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 2.758.800.100 USD et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.125,

représentée par Me Cécile JAGER, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle au 2, Rue Peternelchen, L-2370 Howald, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la personne représentant le comparant susnommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Pfizer Luxembourg SARL est l'associé unique de Pfizer PFE Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège au 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 4.280.300 USD et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184.851 (la «Société»), constituée par acte du notaire susmentionné en date du 30 décembre 2013, publié au Mémorial C numéro 1148 le 7 mai 2014 et modifié en dernier lieu par acte du notaire soussigné le 26 mai 2015, publié au Mémorial C numéro 1974 du 5 août 2015.

Laquelle partie comparante représentée comme dit ci-avant représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de SIX MILLIONS CINQ CENT MILLE Dollars Américains (USD 6.500.000,-) pour le porter de son montant actuel de QUATRE MILLIONS DEUX CENT QUATRE-VINGT MILLE TROIS CENTS Dollars Américains (USD 4.280.300,-) à un montant de DIX MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT MILLE TROIS CENTS Dollars Américains (USD 10.780.300,-) par l'émission de SIX MILLIONS CINQ CENT MILLE (6.500.000) de nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de UN Dollar Américain (USD 1) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales

existantes, ensemble avec une prime d'émission CINQUANTE-HUIT MILLIONS CINQ CENT MILLE Dollars Américains (USD 58.500.000,-).

L'apport total de SOIXANTE-CINQ MILLIONS de Dollars Américains (USD 65.000.000,-) relativement aux Nouvelles Parts Sociales est alloué comme suit:

- (i) SIX MILLIONS CINQ CENT MILLE Dollars Américains (USD 6.500.000,-) au capital social de la Société, et
- (ii) CINQUANTE-HUIT MILLIONS CINQ CENT MILLE Dollars Américains (USD 58.500.000,-) au compte de prime d'émission de la Société.

Souscription - Paiement

Pfizer Luxembourg SARL, précitée, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire intégralement aux SIX MILLIONS CINQ CENT MILLE (6.500.000) de Nouvelles Parts Sociales de la Société d'une valeur nominale de UN Dollar Américain (USD 1,-) chacune et de les payer au prix total de SIX MILLIONS CINQ CENT MILLE Dollars Américains (USD 6.500.000,-) ensemble avec une prime d'émission totale de CINQUANTE-HUIT MILLIONS CINQ CENT MILLE Dollars Américains (USD 58.500.000,-) au moyen d'un apport en nature consistant en 3.700 actions de, et représentant 100% du capital social de Pfizer International Operations, une Société par actions simplifiée à associé unique constituée en vertu des lois de la France, ayant son siège social au 23-25, avenue du Docteur Lannelongue -75014 Paris, France, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés français sous le numéro 491 295 671 (l'«Apport»).

L'apport en nature ci-dessus a été documenté notamment par une déclaration émise par les gérants de la Société, sur base d'un bilan de la Société _ daté du 16 octobre 2015, qui certifie de l'existence et la valeur totale de l'Apport.

Réalisation effective de l'apport

PFIZER LUXEMBOURG SARL, l'Apporteur, précitée, ici représentée comme dit ci-avant, déclare que:

- (i) il détient 3.700 actions dans la société mentionnée ci-dessus, représentant la totalité du capital social (les «Actions»);
- (ii) les Actions ont été entièrement libérées;
- (iii) il est le seul plein propriétaire des Actions et possède les pouvoirs d'en disposer,
- (iv) les Actions apportées ne sont grevées d'aucun gage ou usufruit et qu'il n'existe aucun droit aux fins d'acquérir un tel gage ou usufruit sur lesdites Actions;
- (v) il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- (vi) suivant le droit de la France, les statuts de ladite société, les Actions apportées sont librement transmissibles; et
- (vii) toutes les formalités relatives à l'apport en nature de ces Actions seront réalisées sur réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant le dit apport en nature.

Deuxième résolution

Les associés décident alors de modifier le premier paragraphe de l'article 7 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital, lequel article sera comme suit:

Art. 7. Premier paragraphe. «Le capital social de la société est fixé à DIX MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT MILLE TROIS CENTS Dollars Américains (USD 10.780.300,-) divisé en DIX MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT MILLE TROIS CENTS (10.780.300) parts sociales ayant une valeur nominale de UN Dollar Américain (USD 1,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à EUR 6.800.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

La personne comparante, es qualité qu'elle agit, agissant dans un intérêt commun, donne pouvoir individuellement à tous employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Cécile Jager, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 20 octobre 2015. 1LAC/2015/33345. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Paul Molling.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 novembre 2015.

Référence de publication: 2015180042/165.

(150199830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2015.

Pan European Value Added Venture S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 186.543.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth day of October,
before Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared

Ms. Christel Di Marco, private employee residing professionally in Luxembourg,

acting in her capacity as proxyholder of Pan European Value Added Venture General Partner S.A., a Luxembourg public limited company (société anonyme) with registered office at 21, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 186.286, acting as general partner (the "General Partner") of the company PAN EUROPEAN VALUE ADDED VENTURE S.C.A., herewith designated,

by virtue of the authority granted to her by resolutions of the board of directors of the General Partner (the "Board of Directors") on 12 October 2015,

a copy of which, signed "ne varietur" by the appearing person and the officiating notary, will remain attached to the present deed.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations:

1. That the company PAN EUROPEAN VALUE ADDED VENTURE S.C.A., organized as a partnership limited by shares (société en commandite par actions) with registered office at 21, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 186543 (the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing then in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 23 April 2014, and its articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°1720 dated 3 July 2014 (the "Mémorial"). The Articles have amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 8 September 2015, not yet published in the Mémorial.

2. That the subscribed share capital of the Company is currently set at nine million seven hundred twenty-six thousand one hundred fifty-nine euro (EUR 9,726,159.-), divided into (i) twenty-five thousand (25,000) class A unlimited shares of unlimited shareholder (the "Class A Unlimited Shares"), and (ii) nine million seven hundred one thousand one hundred fifty-nine (9,701,159) class B shares of limited shareholder (the "Class B Shares"), each Class A Unlimited Shares and Class B Shares with a par value of one Euro (EUR 1).

3. That the increase of the share capital by way of authorised capital, shall be realised within the strict limits defined in article 6 of the Articles, which are as follows:

" Art. 6. Authorised capital.

6.1. The Company has an authorised capital (including its issued capital) of a maximum amount of one billion euro (Euro 1,000,000,000.-) to be used in order to issue new Shares.

6.2. The sole purpose of the above authorised capital is to allow the issue of new Shares in exchange of contribution in cash or in kind made in execution of capital calls made by the General Partner in compliance with the provisions of any agreement entered into from time to time among the Shareholders.

6.3. Until 23 April 2019 at the latest, and in compliance with provisions of any agreement entered into from time to time among the Shareholders, the General Partner is authorised to increase, from time to time, the capital, within the limits of the authorised capital, by the issue of new Shares to the Shareholders or to any other person as approved by the Shareholders in compliance with any applicable provision of the 1915 Law, these Articles or any agreement possibly entered into from time to time by the Shareholders. The General Partner is specially authorised to issue the new Shares without reserving for the existing Shareholders the preferential right to subscribe for new Shares.

6.4. These new Shares may be subscribed in accordance with the terms and conditions determined by the General Partner within the strict limits stated in any agreement entered into from time to time among the Shareholders.

6.5. In particular, the General Partner may decide to issue the new Shares subject to the constitution of a share premium, the amount and the allocation of which will be freely decided by the General Partner in accordance with the provisions of any agreement entered into from time to time among the Shareholders.

6.6. The General Partner may also determine the date of the issue and the number of new Shares having to be eventually subscribed and issued.

6.7. The rights attached to the new Shares will be strictly similar to the rights attached to the existing respective class of Shares.

6.8. The General Partner may delegate to any duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for new Shares representing part or all of such increased amounts of capital.

6.9. The General Partner shall designate the person to whom a power of attorney is granted to have the increase of capital, the issue of new Shares and the subsequent amendment of these Articles enacted by a notary by virtue of a notarial deed on the basis of all the necessary documents evidencing the decision of the General Partner, the above power of attorney, the subscription and the paying up of the new Shares.”.

4. That pursuant to the first resolution of the Board of Directors’ circular resolutions dated 12 October 2015, the Board of Directors resolved to ratify the details of issuance of Class B Shares to some of the current Company’s investors (the "New Class B Shares"), resulting in the increase of the share capital of the Company in relation to such issuance of New Class B Shares (the "Capital Call N°6").

5. That in the same resolution, the General Partner approved to enact the increase of the share capital of the Company before a public notary. The share capital of the Company is increased, as of 16 October 2015, by an amount of two million one hundred thousand Euro (EUR 2,100,000.-) in order to raise it from its current amount of nine million seven hundred twenty-six thousand one hundred fifty-nine euro (EUR 9,726,159.-) to eleven million eight hundred twenty-six thousand one hundred fifty-nine Euro (EUR 11,826,159.-) by issuing an overall two million one hundred thousand (2,100,000) New Class B Shares, each with a par value of one Euro (EUR 1.-) and a share premium of nine Euro (EUR 9.-). Such share capital increase has been recorded by the undersigned notary as of this date.

All these New Class B Shares have been entirely subscribed to and their par value and their share premium have been fully paid-in, so that the total amount of twenty-one million Euro (EUR 21,000,000.-) corresponding to the share capital increase of an amount of two million one hundred thousand Euro (EUR 2,100,000.-) and the share premium of an aggregate amount of eighteen million nine hundred thousand Euro (EUR 18,900,000.-) are forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

6. That as a consequence of such increase of the share capital of the Company article 5.1 of the Articles is amended and now reads as follows:

" 5. Art. 5. Share capital.

5.1 The subscribed capital is fixed at eleven million eight hundred twenty-six thousand one hundred fifty-nine euro (EUR 11,826,159.-), represented by:

- twenty-five thousand (25,000) class A unlimited shares of unlimited shareholder (“actions de commandité”, herein defined as “Class A Unlimited Shares”);
- eleven million eight hundred one thousand one hundred fifty-nine (11,801,159) class B shares of limited shareholder (“actions de commanditaire”, herein defined as “Class B Shares”);
- class C shares as may be issued in the future (the “Class C Shares”, together, with the Class A Unlimited Shares and the Class B Shares, referred to as the “Shares”), with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

The holders of the Class A Unlimited Shares are hereafter referred to as the “Class A Unlimited Shareholders”. The holders of the Class B Shares are hereafter referred to as the “Class B Shareholders”. The holders of the Class C Shares are hereafter referred to as the “Class C Shareholders”. The holders of the Shares are hereafter referred to as the “Shareholders”.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present increase of capital, are estimated at six thousand one hundred euros (EUR 6,100.-).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quinze, le vingt-six octobre.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Mademoiselle Christel Di Marco, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire de Pan European Value Added Venture General Partner S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186.286, agissant en sa qualité de gérant commandité (le «Gérant Commandité») de la société PAN EUROPEAN VALUE ADDED VENTURE S.C.A., ci-après désignée,

en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par résolutions écrites adoptées par le conseil d'administration du Gérant Commandité (le «Conseil d'Administration») le 12 Octobre 2015,

dont une copie, signée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Laquelle comparante, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations suivantes:

1. Que la société PAN EUROPEAN VALUE ADDED VENTURE S.C.A., une société en commandite par actions dont le siège social est situé au 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186543 (la «Société»), a été constituée le 23 avril 2014 suivant acte de Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et ses statuts (les «Statuts») ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1720 en date du 3 juillet 2014 (le «Mémorial»). Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 8 septembre 2015 suivant acte du notaire instrumentant, pas encore publié au Mémorial.

2. Que le capital social émis de la Société s'élève actuellement à neuf millions sept cent vingt-six mille cent cinquante-neuf Euros (EUR 9.726.159,-), représenté par (i) vingt-cinq mille (25.000) actions de commandité de catégorie A d'actionnaire commandité (les «Actions de Commandité de Catégorie A»), et (ii) neuf millions sept cent un mille cent cinquante-neuf (9.701.159) actions de commanditaire de catégorie B d'actionnaire commanditaire (les «Actions de Catégorie B»), chacune des Actions de Commandité de Catégorie A et Actions de Catégorie B ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-).

3. L'augmentation du capital social par voie de capital autorisé devra être réalisée dans les strictes limites définies à l'article 6 des Statuts comme suit:

« Art. 6. Capital autorisé.

6.1 La Société a un capital autorisé (en ce compris le capital émis) d'un montant maximal d'un milliard d'euros (1.000.000.000,- EUR) à être utilisé de manière à émettre de nouvelles Actions.

6.2 Le capital autorisé a pour seul objectif de permettre la création de nouvelles Actions à émettre en contrepartie d'apports en numéraire ou en nature effectués en exécution des appels de fonds auxquels le Gérant Commandité aura procédé conformément aux dispositions de tout contrat pouvant être conclu à tout moment entre les Actionnaires.

6.3 Jusqu'au 23 avril 2019 au plus tard, et conformément aux dispositions de tout contrat conclu à tout moment entre les Actionnaires, le Gérant Commandité pourra augmenter à tout moment le capital social dans les limites du capital autorisé par émission de nouvelles Actions aux Actionnaires ou toutes autres personnes agréées par les Actionnaires conformément aux dispositions de la Loi de 1915, de ces Statuts ou de tout contrat pouvant être conclu à tout moment par les Actionnaires. Le Gérant Commandité est en particulier autorisé à émettre de nouvelles Actions sans réserver aux Actionnaires existants le droit préférentiel de souscrire aux nouvelles Actions.

6.4 Ces nouvelles Actions pourront être souscrites, aux termes et conditions déterminés par le Gérant Commandité, dans les limites strictes énoncées dans tout contrat pouvant être conclu à tout moment entre les Actionnaires.

6.5 Le Gérant Commandité peut en particulier décider d'émettre les nouvelles Actions sous réserve de la constitution d'une prime d'émission. Le montant et l'affectation de cette prime d'émission seront déterminés à la discrétion du Gérant Commandité conformément aux dispositions de tout contrat pouvant être conclu à tout moment entre les Actionnaires.

6.6 Le Gérant Commandité déterminera également la date d'émission et le nombre de nouvelles Actions devant être, le cas échéant, souscrites et émises.

6.7 Les droits attachés aux nouvelles Actions seront identiques à ceux attachés aux Actions de même catégorie déjà émises.

6.8 Le Gérant Commandité pourra déléguer à toute personne dûment autorisée la charge d'accepter des souscriptions et de recevoir des paiements pour les nouvelles Actions représentant tout ou partie des montants augmentés du capital social.

6.9 Le Gérant Commandité désignera la personne à qui sera délégué le pouvoir de comparaître devant notaire aux fins de constater l'émission des nouvelles Actions, l'augmentation du capital et la modification des présents Statuts qui en résulte, sur présentation des documents nécessaires pour justifier de la décision du Gérant Commandité, en ce comprise la délégation de pouvoir ainsi que les souscriptions et libérations des nouvelles Actions.».

4. Que conformément à la première résolution des résolutions circulaires du Conseil d'Administration prises en date du 12 octobre 2015, le Conseil d'Administration a décidé de ratifier les détails de l'émission d'Actions de Catégorie B à certains des investisseurs actuels de la Société (les «Nouvelles Actions de Catégorie B») suivie d'une augmentation du capital social de la Société en relation avec cette émission de Nouvelles Actions de Catégorie B (l'«Appel de Fonds N° 6»).

5. Que dans la même résolution, le Gérant Commandité a décidé de faire acter l'augmentation du capital social de la Société devant un notaire. Le capital social de la Société est augmenté, à compter du 16 octobre 2015, d'un montant de deux millions cent mille Euros (EUR 2.100.000,-) afin de l'augmenter de son montant actuel de neuf millions sept cent vingt-six mille cent cinquante-neuf Euros (EUR 9.726.159,-) à onze millions huit cent vingt-six mille cent cinquante-neuf Euros (EUR 11.826.159,-) par l'émission d'un ensemble de deux millions cent mille (2.100.000) Nouvelles Actions de Catégorie B, chacune ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) et une prime d'émission de neuf Euros (EUR 9,-). Cette augmentation de capital social a été constatée par le notaire instrumentant à la date de la présente.

Toutes ces Nouvelles Actions de Catégorie B ont été intégralement souscrites et leur valeur nominale ainsi que la prime d'émission y relative ont été intégralement libérées, de sorte que le montant total de vingt-et-un millions d'Euros (EUR 21.000.000,-) correspondant à l'augmentation du capital social pour un montant de deux millions cent mille Euros (EUR 2,100.000,-), ainsi que la prime d'émission d'un montant total de dix-huit millions neuf cent mille Euros (EUR 18,900.000,-) se trouvent dès à présent à la libre disposition de la Société, tel que démontré au notaire instrumentant.

6. Suite à la réalisation de l'augmentation du capital social susmentionnée, l'article 5.1 des Statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

« 5. Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à onze millions huit cent vingt-six mille cent cinquante-neuf Euros (EUR 11.826.159,-) représenté par:

- vingt-cinq mille (25,000) actions de commandité de catégorie A d'actionnaire commandité (ci-après les «Actions de Commandité de Catégorie A»);

- onze millions huit cent un mille cent cinquante-neuf (11.801.159) actions de commanditaire de catégorie B d'actionnaire commanditaire (ci-après les «Actions de Catégorie B»), ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.

- des actions de catégorie C qui pourront être émises dans le futur (les «Actions de Catégorie C»), ensemble, avec les Actions de Commandité de Catégorie A et les Actions de Catégorie B, désignées comme les «Actions»), chacune ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.

Les détenteurs d'Actions de Commandité de Catégorie A sont désignés ci-après comme les «Actionnaires Commandités de Catégorie A». Les détenteurs d'Actions de Catégorie B sont désignés ci-après comme les «Actionnaires de Catégorie B». Les détenteurs d'Actions de Catégorie C sont désignés ci-après comme les «Actionnaires de Catégorie C». Les détenteurs d'Actions sont ci-après désignés comme les «Actionnaires.»»

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille cent euros (EUR 6.100,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite de tout ce qui précède au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant susnommé a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DI MARCO, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 27 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/33949. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 novembre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015180054/209.

(150199713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2015.

Poppy Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 201.184.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty second day of October.

Before Us Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Caesar Luxco S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 21, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and registered with the Trade and Companies register of Luxembourg under number B 167152,

here represented by Mrs Patrizia COLLARIN, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 21 October 2015.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the Articles of Incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Form - Corporate name. There is formed a private limited liability company under the name "POPPY HOLDCO S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers.

3. Object.

3.1 The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies"), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be carrying on a trade or to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector. On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

3.3 The Company may in particular enter into the following transactions it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

3.3.1 to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not, except by way of public offer, or the use of financial derivatives or otherwise;

3.3.2 to advance, lend or deposit money or give credit to or with any Luxembourg and Foreign entity, to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

3.3.3 to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of any applicable legal provision; and

3.3.4 to enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object.

3.4 In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II. - Capital, Shares

5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the "Ordinary Shares").

The holders of the Share are referred hereunder as the «Shareholders».

5.2 The Company shall have the right to issue further shares. Such further shares shall be of a specific class (the "Specific Class Shares") and shall confer upon the holder the right to the profit or loss arising/taken from each specific class of shares issued by the Company and held by it (the "Specific Asset").

5.3 The Ordinary Shares and the Specific Class Shares shall together be referred to as the "Shares" and the holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.4 The financial rights and conditions attached to the different classes of shares shall be further detailed.

5.5 In addition to the corporate capital, a premium account may be set up into which any premium paid on any share is transferred.

5.6 Unless otherwise provided for hereafter, all Ordinary Shares and the Specific Class Shares will have equal rights.

5.7 The Company can proceed to the repurchase of its own Shares within the limits set by the Law.

6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

7.3 In addition, each Shareholder agrees that it will not pledge or grant a security interest in any Share without the prior written consent of the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers.

Chapter III. - Management

8. Management.

8.1 The Company shall be managed by one or several managers who need not be Shareholders themselves (the "Manager (s)").

8.2 If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company. If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

8.3 The Managers will be elected by a resolution of the sole shareholder or by the Shareholders, as the case may be, which will determine their number, the duration of their mandate, and they will hold office until their successors are elected. They are re eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

8.4 The Board of Managers may elect a chairman from among its members (the "Chairman"). If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Manager elected for this purpose from among the managers present at the meeting.

8.5 The manager may be removed only in case of fraud, gross negligence or willful misconduct by a resolution of Shareholders holding a majority of votes.

9. Power of the managers.

9.1 In dealing with third parties, the sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the sole manager or in case of plurality of managers, of the board of managers.

10. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a sole manager, bound by the sole signature of the sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the sole manager, in case of a sole manager or by the board of managers, in case of plurality of managers.

11. Delegation and Agent of the managers.

11.1 The sole manager or, in case of plurality of managers, any one manager may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The sole manager or, in case of plurality of managers, any one manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Meetings of the board of managers.

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the board of managers are convened by any manager.

12.2 The board of managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present in Luxembourg or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram or telefax or e-mail or letter another manager as his proxy.

12.4 The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the board of managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

12.7 The minutes of a meeting of the board of managers shall be signed by the Chairman of the board of managers and by the secretary, if any, appointed by the board of managers. Extracts shall be certified by the Chairman of the board of managers and by the secretary, if any, appointed by the board of managers.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

13. Powers of the shareholder - Votes.

13.1 The single Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his Shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

13.3 However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

Chapter V. - Business year

14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Distribution right of shares.

15.1 Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15.2 Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

The balance may be freely used by the shareholders.

The sole manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the sole manager or the board of managers no later than two (2) months prior to the proposed distribution showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

Chapter VI. - Liquidation

16. Causes of dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

17. Liquidation.

17.1 The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company's share capital.

17.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

18. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on 31 December 2016.

Subscription - Payment

The appearing party, represented as stated here above, declares to have fully paid the shares by contribution in cash as follows:

Caesar Luxco S.à r.l.	12,500 Shares
Total	12,500 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand two hundred forty-five Euro (EUR 1,245.-)

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolution:

1) Are appointed as managers for an undetermined period:

- Mrs. Sylvie REISEN, employee, born in Steinfort on 1 November 1965, residing professionally at 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

- Mrs. Nadine PEREIRA, employee, born in Longwy (France), on 27 September 1962, residing professionally at 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

In accordance with article 10 of the articles of incorporation, the Company shall be bound by the sole signature of the sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a sole manager by the sole manager and in case of plurality of managers by two managers.

2) The Company shall have its registered office at 412F, route d'Esch, at L-1030 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing party, who is known to the notary by his/her surname, first name, civil status and residence, he/she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Caesar Luxco S.à r.l. une société constituée sous les lois luxembourgeoises, ayant son siège social à Luxembourg, 21, Boulevard grande Duchesse Charlotte, L-1331 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 167 152.

La comparante ci-dessus est ici représentée par Madame Patrizia COLLARIN, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 21 octobre 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "POPPY HOLDCO S.à r.l." qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

3. Objet.

3.1 La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), étant entendu que la Société ne conclura pas de transactions qui auraient pour conséquence de faire qu'elle effectue une activité commerciale ou de l'engager dans toute activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier. A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

3.3 La Société pourra, en particulier, être engagé dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société ne conclura de transactions qui auraient pour conséquence de l'engager dans toute activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

3.3.1 conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette ou titres de dette, convertibles ou non, à l'exception d'une offre publique, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.3.2 avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec toute autre entité luxembourgeoise ou étrangère ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

3.3.3 accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par une quelconque disposition légale applicable; et

3.3.4 conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation avec son objet.

3.4 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-), chacune (ci-après les «Parts Ordinaires Sociales»).

Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».

5.2 La Société a le droit d'émettre d'autres parts sociales. Ces parts sociales doivent être d'une catégorie spécifique (les "Parts Sociales Spécifiques") et donnent droit à leur propriétaire aux profits et pertes liés à cette catégorie spécifique de parts sociales émises par la Société et détenues par la Société (les "Avoirs Spécifiques").

5.3 Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Spécifiques dans leur ensemble sont définis ci-après comme les "Parts Sociales". Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».

5.4 Les droits et conditions financiers attachés aux différentes catégories de parts sociales seront détaillés ultérieurement.

5.5 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée.

5.6 A moins qu'il n'en soit décidé autrement ci-dessous, toutes les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Spécifiques donnent droit à des droits égaux.

5.7 La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi.

6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

7.3 Chaque Associé s'engage à ne pas mettre en gage ou conférer des garanties sur les Parts Sociales qu'il détient sans le consentement préalable et écrit du gérant ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

Titre III. - Gérance

8. Gérance.

8.1 La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui ne sont pas nécessairement Associé (les "Gérants").

8.2 Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société. Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.3 Les Gérants seront élus par une résolution de l'Associé unique ou des Associés selon le cas, qui détermineront leur nombre, la durée de leur mandat, et resteront en fonction jusqu'à ce que leur successeur soit élu. Ils ont la faculté d'être réélus mais ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'Associé unique ou par résolution de l'assemblée des Associés.

8.4 Le Conseil Gérance élit un président parmi ses membres (le «Président»). Si le Président ne peut être présent, il sera remplacé par un Gérant nommé dans ce but parmi les autres Gérants présents à l'assemblée.

8.5 Le Gérant peut être révoqué uniquement en cas de fraude, faute lourde ou mauvaise conduite du gérant par une résolution des Associés titulaires d'une majorité des votes.

9. Pouvoirs des gérants.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et toutes opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes et pourvu que cela soit conforme aux dispositions de cet article.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

10. Représentation de la société. Envers les tiers, la Société peut, en cas de Gérant unique, être valablement engagée par la seule signature de son Gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par le Gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

11. Sub-délégation et Agent du gérant.

11.1 Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, un des gérants peut subdéléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, un des gérants, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout agent, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Réunions du conseil de gérance.

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance sont convoquées par tout gérant.

12.2 Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable lorsque tous les gérants sont présents au Luxembourg ou représentés et ont renoncé à la convocation par écrit.

12.3 Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance en nommant par écrit ou par télégramme ou par télécopie ou par e-mail ou par lettre un autre gérant comme son représentant.

12.4 Le conseil de gérance ne peut valablement discuter et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance doivent être adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de l'équipement de vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pourvu que chaque gérant participant soit capable d'entendre et d'être entendu par les autres gérants participant qu'ils utilisent ou non cette technologie, et chaque gérant participant est considéré être présent et autorisé à voter par vidéo ou téléphone

12.6 Une décision écrite, signée par tous les gérants, est valable et efficace comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil de gérance, qui a été dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu signés par tous les membres du conseil de gérance.

12.7 Les minutes de la réunion du conseil de gérance doivent être signées par le président du conseil de gérance et un secrétaire, si existant, nommé par le conseil de gérance. Des extraits doivent être certifiés par le président du conseil de gérance et par un secrétaire, si existant, nommé par le conseil de gérance.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

13. Pouvoirs des associés - Votes.

13.1 L'Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions indépendamment du nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque Associé a des droits de vote proportionnels à son actionnariat. Des décisions collectives sont valablement prises dans la mesure où les Associés possédant plus de la moitié du capital social les adoptent.

13.3 Toutefois, les résolutions pour modifier les Statuts peuvent seulement être adoptées par la majorité (en nombre) des Associés possédant au moins trois quart du capital social de la Société, sous réserve des autres dispositions de la Loi.

Titre V. - Exercice social

14. Exercice social.

14.1 L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

15. Droit de distribution des parts.

15.1 Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Les solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Le gérant unique ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant unique ou le conseil de gérance dans les deux (2) mois précédant la distribution proposée duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne doit pas excéder les profits réalisés depuis la fin de l'année sociale, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, moins les pertes reportées et sommes devant être allouées à une réserve prévue par la loi ou par les présents statuts.

Titre VI. - Liquidation

16. Causes de dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

17. Liquidation.

17.1 La liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité des Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

17.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi applicable

18. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2016.

Souscription - Libération

La partie comparante, représentée comme dit-est, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces comme suit:

Caesar Luxco S.à r.l.	12.500 Parts sociales
Total	12.500 Parts sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) correspondant à un capital de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cent quarante cinq Euro (1.245,- EUR).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris la résolution suivante:

1) Sont nommés aux fonctions de Gérants pour une période indéterminée:

- Madame Sylvie REISEN, employée, née à Steinfort le 1^{er} novembre 1965, résidant professionnellement au 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

- Madame Nadine PEREIRA, employée, née à Longwy (France) le 27 septembre 1962, résidant professionnellement au 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Conformément à l'article 10 des statuts, la Société est engagée par la seule signature du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

2) Le siège social de la Société est établi au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au/à la mandataire de la comparante, connu/e du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, celui-ci/celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. COLLARIN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 27 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/33927. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2015.

Référence de publication: 2015180065/421.

(150200268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2015.

Saphire Solar SEE Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.239.830,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippman.

R.C.S. Luxembourg B 152.697.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third day of October.

Before Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Saphire Sustainable Development Ltd., (formerly known as EETEK Holding Energiahatékonysági Zrt.), a private company limited by shares, governed by the laws of Hungary, with registered office at 1132 Budapest, Hungary, West End Business Center, Váci ut 22-24, registered with the companies register of Budapest under number 01-10-045287 (the "Sole Shareholder"),

hereby duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 13, route de Luxembourg, BP 7, L-4761 Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of power of attorney given under private seal.

Such power of attorney having been signed "ne varietur" by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of Saphire Solar SEE Holding S.à r.l. (formerly known as EETEK Solar Holding S.à r.l.), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered address at 6C, rue Gabriel Lippman, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 152.697 (the

"Company"), incorporated by a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, of 14 April 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C"), number 1192 of 8 June 2010.

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a deed of Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 5 September 2012 published in the Mémorial C number 2513 on 10 October 2012.

II.- That the fifty thousand (50,000) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each and representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 3,189,830 (three million one hundred eighty-nine thousand eight hundred thirty Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 50,000 (fifty thousand Euros) to EUR 3,239,830 (three million two hundred thirty-nine thousand eight hundred thirty Euros) by the issuance of 3,189,830 (three million one hundred eighty-nine thousand eight hundred thirty) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, to be fully paid up through a contribution in kind;
3. New composition of the shareholding of the Company;
4. Amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association in order to reflect the capital increase; and
5. Decrease of the share capital of the Company by an amount of EUR 3,189,830 (three million one hundred eighty-nine thousand eight hundred thirty Euros), so as to decrease it from its current amount of EUR 3,239,830 (three million two hundred thirty-nine thousand eight hundred thirty Euros) to EUR 50,000 (fifty thousand Euros) by the cancellation of 3,189,830 (three million one hundred eighty-nine thousand eight hundred thirty) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each and offset a portion of losses carried forward by the Company in the same amount;
6. New composition of the shareholding of the Company;
7. Amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association in order to reflect the capital decrease; and
8. Miscellaneous."

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

The Sole Shareholder resolved to waive its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 3,189,830 (three million one hundred eighty-nine thousand eight hundred thirty Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 50,000 (fifty thousand Euros) to EUR 3,239,830 (three million two hundred thirty-nine thousand eight hundred thirty Euros) by the issuance of 3,189,830 (three million one hundred eighty-nine thousand eight hundred thirty) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each (the "New Shares"), to be fully paid by a contribution in kind made by the Sole Shareholder.

Third resolution:

The Sole Shareholder further resolves to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares through the contribution in kind as detailed below.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal who declares to subscribe to the New Shares.

The New Shares have been fully paid up by the Sole Shareholder through a contribution in kind as described below.

Description of the Contribution

The contribution made by the Sole Shareholder, in exchange for the issuance of the New Shares, is composed of a certain receivable (the "Contribution").

Valuation

The net value of the Contribution amounts to EUR 3,189,830 (three million one hundred eighty-nine thousand eight hundred thirty Euros).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 23 October, 2015, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it as a formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the Société.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- Alfredo Goyanes, class A manager, born in La Coruna, Spain, on 23 April 1960, with professional address at Budapest 1132, Hungary, Vaci ut 22-24;

- Varga Csaba, class A manager, born in Eger, Hungary, on May 7, 1975, with professional address at 1132 Budapest, Hungary, Vaci ut 22-24,

- Olivier Dorier, class B manager, born in St. Rémy, France on 25 September 1968, with professional address at L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall; and

- Hermann-Günter Schommarz, class B manager, born in Amersfoort, South Africa on 20 November 1970, with professional address at L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

all represented here by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, in accordance with the provisions of the statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Sapphire Sustainable Development Ltd.: 3,239,830 (three million two hundred thirty-nine thousand eight hundred thirty) shares.

The notary acts that the 3,239,830 (three million two hundred thirty-nine thousand eight hundred thirty) shares representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the capital increase having been fully carried out, the Sole Shareholder resolved to amend first paragraph of article 5 of the Company's articles of association, so as to read as follows:

" **Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at EUR 3,239,830 (three million two hundred thirty-nine thousand eight hundred thirty Euros) divided into 3,239,830 (three million two hundred thirty-nine thousand eight hundred thirty) shares, with a par value of one euro (EUR 1) each."

(...)

The second paragraph of article 5 shall remain unchanged.

Sixth resolution:

It is further resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of EUR 3,189,830 (three million one hundred eighty-nine thousand eight hundred thirty Euros), so as to decrease it from its current amount of EUR 3,239,830 (three million two hundred thirty-nine thousand eight hundred thirty Euros) to EUR 50,000 (fifty thousand Euros), by the cancellation of 3,189,830 (three million one hundred eighty-nine thousand eight hundred thirty) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each (the "Capital Decrease").

It is further resolved to approve the offset of the Capital Decrease with part of losses carried forward by the Company in the amount of EUR 3,189,830 (three million one hundred eighty-nine thousand eight hundred thirty Euros), which losses are not capable of being covered by means of other funds or to include sums of money in a reserve, as evidenced in interim balance sheets of the Company dated 30 September 2015 (the "Offset").

The global amount of the Capital Decrease and the Offset is EUR 3,189,830 (three million one hundred eighty-nine thousand eight hundred thirty Euros).

Seventh resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Sapphire Sustainable Development Ltd.: 50,000 (fifty thousand) shares.

The notary acts that the 50,000 (fifty thousand) shares representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Eighth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Capital Decrease having been fully carried out, the Sole Shareholder resolved to amend first paragraph of article 5 of the Company's articles of association, so as to read as follows:

" **Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at EUR 50,000 (fifty thousand Euros) divided into 50,000 (fifty thousand) shares, with a par value of one euro (EUR 1) each."

(...)

The second paragraph of article 5 shall remain unchanged.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-troisième jour d'octobre.

Par devant Maître Jacques Kessler, notaire résidant à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Saphire Sustainable Development Ltd., (anciennement EETEK Holding Energiahatékonysagi Zrt.), une société à responsabilité limitée, régie par les lois de Hongrie, ayant son siège social sis au 1132 Budapest, Hongrie, West End Business Center, Vaci ut 22-24, immatriculée auprès du registre des sociétés de Budapest sous le numéro 01-10-045287 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle sise au 13, route de Luxembourg, BP 7, L-4761 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été paraphée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante, ainsi représentée, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de Saphire Solar SEE Holding S.à r.l. (anciennement EETEK Solar Holding S.à r.l.), une société à responsabilité limitée établie et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 6C, rue Gabriel Lippman, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.697 (la "Société"), constituée par un acte reçu par Maître Paul Decker, notaire résidant à Luxembourg, le 14 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C"), numéro 1192 le 8 juin 2010.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par Maître Léonie Grethen, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 5 septembre 2012 publié au Mémorial C numéro 2513 le 10 octobre 2012.

II.- Que les cinquante mille (50.000) parts sociales, d'une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 3.189.830 EUR (trois millions cent quatre-vingt-neuf mille huit cent trente Euros) afin de le porter de son montant actuel de 50.000 EUR (cinquante mille Euros) à 3.239.830 EUR (trois millions deux cent trente-neuf mille huit cent trente Euros) par l'émission de 3.189.830 (trois millions cent quatre-vingt-neuf mille huit cent trente) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune, le tout devant être intégralement libéré au moyen d'un apport en nature;

3. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;

4. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social; et

5. Réduction du capital social de la Société d'un montant de 3.189.830 EUR (trois millions cent quatre-vingt-neuf mille huit cent trente Euros), afin de le réduire de son montant actuel de 3.239.830 EUR (trois millions deux cent trente-neuf mille huit cent trente Euros) à 50.000 EUR (cinquante mille Euros), par l'annulation de 3.189.830 (trois millions cent quatre-

vingt-neuf mille huit cent trente) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune et compensation avec une partie des pertes reportées de la Société du même montant;

6. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;

7. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter la réduction du capital social; et

8. Divers".

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

L'Associé Unique a décidé de renoncer à son droit de convocation préalable à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 3.189.830 EUR (trois millions cent quatre-vingt-neuf mille huit cent trente Euros) afin de le porter de son montant actuel de 50.000 EUR (cinquante mille Euros) à 3.239.830 EUR (trois millions deux cent trente-neuf mille huit cent trente Euros) par l'émission de 3.189.830 (trois millions cent quatre-vingt-neuf mille huit cent trente) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), le tout devant être intégralement libéré au moyen d'un apport en nature réalisé par l'Associé Unique.

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide ensuite d'accepter la souscription et la libération par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales au moyen de l'apport en nature tel que décrit ci-dessous.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient alors l'Associé Unique, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales.

Les Nouvelles Parts Sociales ont été intégralement libérées par l'Associé Unique au moyen de l'apport en nature tel que décrit ci-dessous.

Description de l'Apport

L'apport réalisé par l'Associé Unique, en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales, est composé d'une certaine créance (l'"Apport").

Evaluation

La valeur nette de l'Apport est de 3.189.830 EUR (trois millions cent quatre-vingt-neuf mille huit cent trente Euros).

Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société au moyen d'une déclaration sur la valeur de l'apport datée du 23 octobre 2015, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Une preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

- Alfredo Goyanes, gérant de classe A, né à La Coruna, Espagne, le 23 avril 1960, résidant professionnellement à Budapest 1132, Hongrie, Vaci ut 22-24;

- Varga Csaba, gérant de classe A, né à Eger, Hongrie, le 7 mai 1975, résidant professionnellement à Budapest 1132, Hongrie, Vaci ut 22-24,

- Olivier Dorier, gérant de classe B, né à St. Rémy, France le 25 septembre 1968, résidant professionnellement au L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall; et

- Hermann-Günter Schommarz, gérant de classe B, né à Amersfoort, Afrique du Sud le 20 novembre 1970, résidant professionnellement au L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

tous représentés ici par Mme Sofia Afonso Da Chao Conde, prénommé, conformément aux dispositions de la déclaration sur la valeur de l'apport.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, acceptent expressément la description de l'Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et de la libération.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'actionnariat de la Société est désormais composé de:

- Sapphire Sustainable Development Ltd.: 3.239.830 (trois millions deux cent trente-neuf mille huit cent trente) parts sociales.

Le notaire acte que les 3.239.830 (trois millions deux cent trente-neuf mille huit cent trente) parts sociales, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée puisse valablement adopter les résolutions suivantes.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'augmentation de capital ayant été réalisée, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à 3.239.830 EUR (trois millions deux cent trente-neuf mille huit cent trente Euros) divisé en 3.239.830 (trois millions deux cent trente-neuf mille huit cent trente) parts sociales, d'une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune."

(...)

Le deuxième paragraphe de l'article 5 reste inchangé.

Sixième résolution:

Il est ensuite décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de 3.189.830 EUR (trois millions cent quatre-vingt-neuf mille huit cent trente Euros), afin de le réduire de son montant actuel de 3.239.830 EUR (trois millions deux cent trente-neuf mille huit cent trente Euros) à 50.000 EUR (cinquante mille Euros), par l'annulation de 3.189.830 (trois millions cent quatre-vingt-neuf mille huit cent trente) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune (la "Réduction du Capital Social").

Il est ensuite décidé d'approuver la compensation de la Réduction du Capital Social avec une partie des pertes reportées de la Société d'un montant de 3.189.830 EUR (trois millions cent quatre-vingt-neuf mille huit cent trente Euros), dont les pertes ne peuvent pas être couvertes au moyen d'autres fonds ou d'inclure une somme d'argent en réserve, comme le prouve un bilan intérimaire de la Société en date du 30 septembre 2015 (la "Compensation").

Le montant total de la Réduction du Capital Social et de la Compensation est de 3.189.830 EUR (trois millions cent quatre-vingt-neuf mille huit cent trente Euros).

Septième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'actionnariat de la Société est désormais composé de:

- Sapphire Sustainable Development Ltd.: 50.000 (cinquante mille) parts sociales.

Le notaire acte que les 50.000 (cinquante mille) parts sociales, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement adopter la résolution suivante.

Huitième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et la Réduction du Capital Social ayant été réalisée, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à 50.000 EUR (cinquante mille Euros) divisé en 50.000 (cinquante mille) parts sociales, d'une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune."

(...)

Le deuxième paragraphe de l'article 5 reste inchangé.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Pétange, au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. Sur requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: Conde, Kesslerer.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 octobre 2015. Relation: EAC/2015/24753. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015180105/287.

(150199781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2015.

Sapphire (Burnley) Nominee Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 14.482.723,00.

Siège de direction effectif: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 168.808.

In the year two thousand fifteen, on the twenty-seventh day of October,
before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

EPISO Holding 15 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 157.406 and having at the date hereof a share capital of GBP 500,000.- (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Isabel DIAS, private employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg, on 26th October 2015.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of Sapphire (Burnley) Nominee Limited, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of England and Wales and the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at c/o Tristan Capital Partners, Berkeley Square House (8th Floor), Berkeley Square, London W1J 6DB, United Kingdom, and its principal establishment and central administration at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 168.808 and having at the date hereof a share capital of GBP 14,482,723.- (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been drawn up on 30 December 2011 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1571 of 22 June 2012, and have been modified for the last time on 26 May 2014 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2208 on 20 August 2014;

II. That the Sole Shareholder will resolve upon the following agenda:

1. Amendment and restatement of paragraph 14.5 of article 14 of the Articles;
2. Amendment and restatement of article 15 of the Articles;
3. Amendment and restatement of article 19 of the Articles; and
4. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and restate paragraph 14.5 of article 14 of the Articles which will henceforth read as follows:

“ **14.5.** Without prejudice to the provisions of Article 15 below, the Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of any Director or by the signature of any person authorised by the Directors at a meeting of the board of Directors.”

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and restate article 15 of the Articles which will henceforth read as follows:

“ **15. Execution of documents.**

15.1 Any document or instrument that is a deed shall be executed by the Company as a deed if it is signed on behalf of the Company by any two Directors, any Director and the secretary of the Company or any Director in the presence of a witness who attests the signature.”

15.2 Where the Act so permits, any document or instrument signed by one Director and the secretary of the Company or by two Directors or any one Director in the presence of a witness who attests the signature and expressed to be executed by the Company as a deed shall have the same effect as if executed under the seal.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and restate article 19 of the Articles which will henceforth read as follows:

“ **19. Transfer of shares pursuant to charge.** Notwithstanding anything contained in the articles of association of the Company, the directors of the Company may not decline to register any transfer of shares in the Company, nor may they suspend or delay any registration thereof, where such transfer is:

- a. executed by a bank of institution to which such shares have been mortgaged, charged or pledged, or by any nominee of such a bank or institution, pursuant to a power of sale under such security; or
- b. executed by a receiver or manager appointed by or on behalf of any such bank or institution under any such security; or
- c. to any such bank or institution, or to any nominee, of such a bank or institution, pursuant to any such security, and a certificate by any officer of such bank or institution that the shares were so mortgaged, charged and/or pledged, and the transfer was so executed shall be conclusive evidence of such facts.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the amendment of the Articles are estimated at approximately one thousand four hundred euros (EUR 1,400.-).

Declaration

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-septième jour du mois d'octobre,
par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

EPISO Holding 15 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie et existant sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.406 et ayant à la date du présent acte un capital social de GBP 500.000,- (l'Associé Unique),

ici représentée par Madame Isabel DIAS, employée privée, avec adresse professionnelle à 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 26 octobre 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Sapphire (Burnley) Nominee Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles et les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au c/o Tristan Capital Partners, Berkeley Square House (8th Floor), Berkeley Square, London W1J 6DB, Royaume-Uni, son établissement principal et administration centrale au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.808 et ayant à la date du présent acte un capital social de GBP 14.482.723.- (la Société). La Société a été constituée le 30 décembre 2011, suivant un acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1571 du 22 juin 2012, et les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 26 mai 2014 suivant acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2208 du 20 août 2014;

II. Que l'Associé Unique va délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Modification et reformulation du paragraphe 14.5 de l'article 14 des Statuts;
2. Modification et reformulation de l'article 15 des Statuts;
3. Modification et reformulation de l'article 19 des Statuts; et
4. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier et reformuler le paragraphe 14.5 de l'article 14 des Statuts de sorte qu'il aura dorénavant la teneur suivante:

« 14.5. Sans préjudice à l'article 15 ci-dessous, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature d'un Gérant ou par la signature de toute personne autorisée par les Gérants lors d'une réunion du Conseil de gérance.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier et reformuler l'article 15 des Statuts de sorte qu'il aura dorénavant la teneur suivante:

« 15. Signature des documents.

15.1 Tout document ou instrument qui est contrat sous sceau sera signé par la Société comme un contrat sous sceau s'il est signé au nom de la Société par deux Gérants, un Gérant et le secrétaire de la Société ou par un Gérant en présence d'un témoin qui confirme la signature.

15.2 Lorsque la Loi l'autorise, tout document ou instrument signé par un Gérant et le secrétaire de la Société ou par deux Gérants ou par un Gérant en présence d'un témoin qui confirme la signature, et déclaré comme étant signé par la Société comme un contrat sous sceau aura le même effet que s'il portait le sceau de la Société.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier et reformuler l'article 19 des Statuts de sorte qu'il aura dorénavant la teneur suivante:

“ 19. Cession de parts sociales dans le cadre d'une sûreté. En dérogation aux autres dispositions des Statuts de la Société, les gérants de la Société ne peuvent pas refuser d'inscrire une cession de parts sociales émises par la Société, ni suspendre ou retarder son inscription, lorsque cette cession est:

a. opérée par une banque ou institution en faveur de laquelle ces parts sociales ont été gagées ou constituées en sûreté, ou encore par ou en faveur de tout mandataire d'une telle banque ou institution, conformément à un pouvoir de vente afférant à cette sûreté; ou

b. opérée par un mandataire («receiver»), administrateur ou gérant nommé par ou pour le compte d'une telle banque ou institution en vertu d'une telle sûreté; ou

c. fait à une telle banque ou institution, ou à tout mandataire d'une telle banque ou institution en vertu d'une telle sûreté, et un certificat d'un représentant d'une telle banque ou institution attestant que les parts sociales avaient été gagées et/ou constituées en sûreté et que la cession a été opérée ainsi constitue une preuve tangible et irréfutable de ce fait.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge du fait de la modification des Statuts sont estimés à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la partie comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de ladite partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 30 octobre 2015. Relation: 2LAC/2015/24483. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 4 novembre 2015.

Référence de publication: 2015180107/151.

(150199646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2015.

SCPack Holdings Management S.à r.l & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 167.051.

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of October.

Before Us, Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee residing at Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, acting as proxyholder of SCPack Holdings Management S.à r.l. & Partners S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions) having its registered office at 1B, Heienaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 167051 (the Company), established pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, then notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, dated February 7, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated April 5, 2012, number 897, and whose bylaws have been last amended by a deed of the undersigned notary dated September 18, 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

by virtue of a power of attorney granted by resolutions taken by SCPack Holdings Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg law, with registered office at 1B, Heienaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 166916, being the general partner of the Company (the General Partner), represented by its managers (the Managers) on October 2, 2015.

A copy of said resolutions, signed *ne varietur* by the proxyholder of the Company and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Company, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state the following declarations:

I. The share capital of the Company is fixed at sixteen million three hundred eighty-seven thousand two hundred sixty one Euro and fifty-one cents (EUR 16.387.261,51) represented by three hundred ninety-two million nine hundred ninety-five thousand four hundred (392.995.400) class A ordinary shares, one billion two hundred forty-four million six hundred forty-six thousand nine hundred (1.244.646.900) class B ordinary shares, one hundred five thousand two hundred two (105.202) class C ordinary shares, one hundred seventy-seven thousand two hundred three (177.203) class D1 ordinary shares, one hundred sixty thousand eight hundred fifty-four (160.854) class D2 ordinary shares, two hundred sixteen thousand three hundred eighty-six (216.386) class D3 ordinary shares, two hundred ninety-eight thousand ninety-one (298.091) class D4 ordinary shares, sixty thousand eighty-eight (60.088) class D5 ordinary shares, thirty-three thousand seven hundred fifty-eight (33.758) class D6 ordinary shares, fifty (50) class Z ordinary shares (the Shares) and one hundred (100) management shares, all with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0,01) each.

II. According to article 5 of the Company's articles of association, the authorized share capital, excluding the share capital which has been subscribed, is set at three hundred seventy-two million nine hundred one thousand three hundred nineteen Euro and fifteen cents (EUR 372.901.319,15) represented by thirty-seven billion two hundred ninety million one hundred thirty-one thousand nine hundred fifteen (37.290.131.915) shares of any class of the Company, all with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0,01) each.

III. Paragraph 6 of article 5 of the Company's articles of association states the modalities of the right of the General Partner to increase the share capital of the Company within the frame of the authorized capital.

IV. By resolutions taken on October 2, 2015 (the Resolutions), in the frame of the authorized capital, the Managers of the General Partner resolved to effect the authorized capital and to increase the subscribed share capital to the extent of one hundred fifty Euro (EUR 150,00) in order to bring it from its current amount of sixteen million three hundred eighty-seven thousand two hundred sixty one Euro and fifty-one cents (EUR 16.387.261,51) to sixteen million three hundred eighty-seven thousand four hundred eleven Euro and fifty-one cents (EUR 16.387.411,51), by the creation and issuance of fifteen thousand (15.000) class D8 ordinary shares, all with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0,01) each, and resolved to accept the subscriptions and payments for these new class D8 ordinary shares from the subscribers for the amounts as shown in the annexes to the Resolutions.

The payment of the subscribed share capital has been made in cash in the aggregate amount of one hundred fifty Euro (EUR 150,00), which payment has been proved to the Company.

V. Further to this increase of the share capital of the Company, article 5 of the Company's articles of association is amended as follows:

“ **Art. 5.** The Company's share capital is set at sixteen million three hundred eighty-seven thousand four hundred eleven Euro and fifty-one cents (EUR 16.387.411,51) represented by the following shares:

- three hundred ninety-two million nine hundred ninety-five thousand four hundred (392.995.400) class A ordinary shares with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0,01) each (the Class A Shares);
- one billion two hundred forty-four million six hundred forty-six thousand nine hundred (1.244.646.900) class B ordinary shares with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0,01) each (the Class B Shares);
- one hundred five thousand two hundred two (105.202) class C ordinary shares with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0,01) each (the Class C Shares);
- one hundred seventy-seven thousand two hundred three (177.203) class D1 ordinary shares with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0,01) each (the Class D1 Shares);
- one hundred sixty thousand eight hundred fifty-four (160.854) class D2 ordinary shares with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0,01) each (the Class D2 Shares);

- two hundred sixteen thousand three hundred eighty-six (216.386) class D3 ordinary shares with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0,01) each (the Class D3 Shares);
- two hundred ninety-eight thousand ninety one (298.091) class D4 ordinary shares with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0,01) each (the Class D4 Shares);
- sixty thousand eighty-eight (60.088) class D5 ordinary shares with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0,01) each (the Class D5 Shares);
- thirty-three thousand seven hundred fifty-eight (33.758) class D6 ordinary shares with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0,01) each (the Class D6 Shares);
- thirty-two thousand one hundred nineteen (32.119) class D7 ordinary shares with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0,01) each (the Class D7 Shares);
- fifteen thousand (15.000) class D8 ordinary shares with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0,01) each (the Class D8 Shares);
- fifty (50) class Z ordinary shares with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0,01) each (EUR 0,01) each (the Class Z Shares); and
- one hundred (100) management shares with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0,01) each (hereinafter, the Management Shares).

The Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D1 Shares, the Class D2 Shares, the Class D3 Shares, the Class D4 Shares, the Class D5 Shares, the Class D6 Shares, the Class D7 Shares, the Class D8 Shares, the Class Z Shares and the Management Shares are together referred to as the Shares, and the above listed Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D1 Shares, Class D2 Shares, Class D3 Shares, Class D4 Shares, Class D5 Shares, Class D6 Shares, Class D7 Shares, Class D8 Shares, Class Z Shares and the Management Shares are together referred to as the Share Classes.

The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders.

In addition to the share capital, the Company shall have:

- thirteen (13) share premium accounts (each, a Share Premium Account), one for each Share Class, into which any premium paid on any Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D1 Shares, Class D2 Shares, Class D3 Shares, Class D4 Shares, Class D5 Shares, Class D6 Shares, Class D7 Shares, Class D8 Shares, Class Z Shares and Management Shares is transferred and the balance on which each corresponding holder(s) has exclusive entitlement to; and
- thirteen (13) capital contribution accounts (each, a Capital Contribution Account), one for each Share Class, into which any capital contributed by a Shareholder in addition to its shareholding is transferred and the balance on which each corresponding holder(s) has exclusive entitlement to.

The Share Premium Accounts and the Capital Contribution Accounts are at the free disposal of the Shareholders, who shall freely decide on any movements relating thereto, either debit or credit, through ordinary resolutions taken in compliance with Article 13, subject always to the provisions of any Shareholders' agreement which may be entered into from time to time between the Shareholders.

The authorized capital, excluding the subscribed share capital, is set at three hundred seventy-two million nine hundred one thousand one hundred sixty-nine Euro and fifteen cents (EUR 372.901.169,15) represented by thirty-seven billion two hundred ninety million one hundred sixteen thousand nine hundred fifteen (37.290.116.915) shares of any class to be issued at the sole discretion of the Manager (as defined below) of the Company, with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0,01) each, to be vested with the same rights and obligations as the existing shares, save as for the specific provisions of the Articles."

The Manager (as defined below) is authorized, during a period of five (5) years from the date of the notarial public deed enacting the amendment to the Articles, to increase from time to time the subscribed capital by the amount of the authorized capital. These increases of capital may be subscribed and any Shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash in accordance with the law. The Manager (as defined below) is specifically authorized to proceed with the issuance of such authorized shares without reserving for the then existing Shareholders a preferential right to subscribe for the shares to be issued.

The Management Shares shall be held by SCPack Holdings Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00), having its registered office at 1B, Heienaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 166916, as shareholder with unlimited liability and manager (hereinafter, the Manager).

The Company may repurchase its own Shares within the limits set by the Law and the Articles.

The Management Shares are and will remain registered shares.

The Shares may be registered or bearer shares at the option of the shareholders.

Bearer shares shall be signed by the Manager. The signature may be manual, in facsimile or affixed by means of a stamp. The signature may also be affixed by a person delegated for that purpose by the Manager, but in such case, it must be manual.

The transfer of bearer shares shall be made by the mere delivery of the certificate.

The Shares may be created at the owner's option in certificates representing single Shares or in certificates representing two or more Shares.

The owner of shares in bearer form may, at any time, request that they be converted, at their expense, into Shares or securities in registered form.”

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille quinze, le seizième jour du mois d'octobre.

Par-devant Nous, Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, demeurant à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de SCPack Holdings Management S.à r.l. & Partners S.C.A. (ci-après, la Société), une société en commandite par actions établie au Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 167051 (la Société), constituée par acte de Maître Francis Kessler, alors notaire résidant à Esch-sur-Alzette, en date du 7 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 5 avril 2012, numéro 897, et dont les statuts ont été dernièrement amendés par acte du notaire soussigné en date du 18 septembre 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

en vertu d'une procuration conférée par résolutions prises par SCPack Holdings Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L 1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166916, en tant qu'actionnaire commandité de la Société (l'Actionnaire Commandité) représenté par ses gérants (les Gérants), en date du 2 octobre 2015.

Une copie desdites résolutions, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la Société et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

La Société, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

I. Le capital social est fixé à seize millions trois cent quatre-vingt-sept mille deux cent soixante-et-un Euro et cinquante-et-un centimes (EUR 16.387.261,51) représenté par trois cent quatre-vingt-douze millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille quatre cent (392.995.400) actions ordinaires de catégorie A, un milliard deux cent quarante-quatre millions six cent quarante-six mille neuf cents (1.244.646.900) actions ordinaires de catégorie B, cent cinq mille deux cent deux (105.202) actions ordinaires de catégorie C, cent soixante-dix-sept mille deux cent trois (177.203) actions ordinaires de catégorie D1, cent soixante mille huit cent cinquante-quatre (160.854) actions ordinaires de catégorie D2, deux cent seize mille trois cent quatre-vingt-six (216.386) actions ordinaires de catégorie D3, deux cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre-vingt-onze (298.091) actions ordinaires de catégorie D4, soixante mille quatre-vingt-huit (60.088) actions ordinaires de catégorie D5, trente-trois mille sept cent cinquante-huit (33.758) actions ordinaires de catégorie D6, cinquante (50) actions ordinaires de catégorie Z (les Actions) et cent (100) actions de commandité, toutes d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

II. Aux termes de l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé, excluant le capital social souscrit, est fixé à trois cent soixante-douze millions neuf cent un mille trois cent dix-neuf Euro et quinze centimes (EUR 372.901.319,15) représenté par trente-sept milliards deux cent quatre-vingt-dix millions cent trente-et-un mille neuf cent quatre-vingt-quinze (37.290.131.915) Actions de la Société ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

III. Le paragraphe 6 de l'article 5 des statuts de la Société fixe les modalités d'exercice du droit d'augmenter le capital social par l'Actionnaire Commandité dans le cadre du capital autorisé.

IV. Au terme des résolutions prises en date du 2 octobre 2015 (les Résolutions) dans le cadre du capital autorisé, les Gérants de l'Actionnaire Commandité ont décidé de réaliser le capital autorisé et d'augmenter le capital social souscrit d'un montant de cent cinquante Euro (EUR 150,00), afin de le porter du montant de seize millions trois cent quatre-vingt-sept mille deux cent soixante-et-un Euro et cinquante-et-un centimes (EUR 16.387.261,51) à seize millions trois cent quatre-vingt-sept mille quatre cent onze Euro et cinquante-et-un centimes (EUR 16.387.411,51), par l'émission de quinze mille (15.000) actions ordinaires de catégorie D8, toutes d'une valeur nominale d'une centime d'Euro (EUR 0,01) et d'accepter les souscriptions et la libération de ces nouvelles actions ordinaires de catégorie D8, par les souscripteurs et pour les montants tels que mentionnés en annexes des Résolutions.

Le paiement du capital souscrit a été effectué en numéraire avec une prime d'émission, d'un montant total de cent cinquante Euro (EUR 150,00), ce qui a été prouvé à la Société.

V. Suite à cette augmentation de capital, l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de seize millions trois cent quatre-vingt-sept mille quatre cent onze Euro et cinquante-et-un centimes (EUR 16.387.411,51) représenté par les actions suivantes:

- trois cent quatre-vingt-douze millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille quatre cents (392.995.400) actions ordinaire de classe A ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les Actions de Classe A);
- un milliard deux cent quarante-quatre millions six cent quarante-six mille neuf cents (1.244.646.900) actions ordinaire de classe B ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les Actions de Classe B);
- cent cinq mille deux cent deux (105.202) actions ordinaire de classe C ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les Actions de Classe C);
- cent soixante-dix-sept mille deux cent trois (177.203) actions ordinaires de classe D1 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les Actions de Classe D1);
- cent soixante mille huit cent cinquante-quatre (160.854) actions ordinaires de classe D2 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les Actions de Classe D2);
- deux cent seize mille trois cent quatre-vingt-six (216.386) actions ordinaires de classe D3 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les Actions de Classe D3);
- deux cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre-vingt-onze (298.091) actions ordinaires de classe D4 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les Actions de Classe D4);
- soixante mille quatre-vingt-huit (60.088) actions ordinaires de classe D5 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les Actions de Classe D5);
- trente-trois mille sept cent cinquante-huit (33.758) actions ordinaires de classe D6 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les Actions de Classe D6);
- trente-deux mille cent dix-neuf (32.119) actions ordinaires de classe D7 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, (les Actions de Classe D7);
- quinze mille (15.000) actions ordinaires de classe D8 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, (les Actions de Classe D8);
- cinquante (50) actions ordinaires de classe Z ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les Actions de Classe Z);
- cent (100) actions de commandité ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (ci-après, les Actions de Commandité).

Il est référé à l'ensemble des Actions de Classe A, Actions de Classe B, Actions de Classe C, Actions de Classe D1, Actions de Classe D2, Actions de Classe D3, Actions de Classe D4, Actions de Classe D5, Actions de Classe D6, Actions de Classe D7, Actions de Classe D8, Actions de Classe Z et des Actions de Commandité en tant qu'Actions, et aux Actions de Classe A, Actions de Classe B, Actions de Classe C, Actions de Classe D1, Actions de Classe D2, Actions de Classe D3, Actions de Classe D4, Actions de Classe D5, Actions de Classe D6, Actions de Classe D7, Actions de Classe D8 et Actions de Classe Z listées ci-dessus en tant que Classes d'Actions.

Il est référé à l'ensemble des détenteurs d'Actions en tant qu'Actionnaires.

En plus du capital social, la Société a:

- treize (13) comptes de prime d'émission (chacun, un Compte de Prime d'Emission), un pour chaque Classe d'Action, sur lesquels toute prime d'émission payée pour toute Action de Classe A, Action de Classe B, Actions de Classe C, Actions de Classe D1, Actions de Classe D2, Actions de Classe D3, Actions de Classe D4, Actions de Classe D5, Actions de Classe D6, Actions de Classe D7, Actions de Classe D8, Actions de Classe Z et Actions de Commandité est transférée, et dont chaque détenteur(s) a un droit exclusif; et
- treize (13) comptes d'apport en capitaux propres non rémunéré par des titres (chacun, un Compte d'Apport), un pour chaque Classe d'Action, sur lesquels tout apport en capitaux propres non rémunéré par des titres effectué par un Actionnaire en sus de sa participation existante est crédité, et dont chaque détenteur(s) a un droit exclusif.

Les Comptes de Prime d'Emission et les Comptes d'Apport sont à la libre disposition des Actionnaires, qui décident de tout mouvement y relatif, débit ou crédit, par résolution ordinaire prise conformément à l'Article 13, sous réserve des dispositions de tout pacte d'Actionnaires qui serait en vigueur entre les Actionnaires le cas échéant.

Le capital autorisé, excluant le capital souscrit, s'élève à trois cent soixante-douze millions neuf cent un mille cent soixante-neuf Euro et quinze centimes (EUR 372.901.169,15) représenté par trente-sept milliard deux cent quatre-vingt-dix millions cent seize mille neuf cent quinze (37.290.116.915) actions qui seront émises à la seule discrétion du Gérant (tel que défini ci-après), ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, qui auront les mêmes droits et obligations que les actions existantes, sauf dispositions spécifiques des Statuts.

Le Gérant (tel que défini ci-après) est autorisé, durant une période de cinq (5) ans depuis la date de l'acte public notarié enregistrant les Statuts, d'augmenter occasionnellement le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Ces aug-

mentations de capital peuvent être souscrites et des Actions émises avec ou sans prime d'émission et payées par apport en nature ou en espèce en accord la Loi. Le Gérant (tel que défini ci-après) est spécifiquement autorisé à procéder à l'émission de telles actions sans réserver aux Actionnaires existants, détenteurs de quelque catégories d'actions, un droit préférentiel de souscrire aux actions émises.

Les Actions de Commandité sont détenues par SCPack Holdings Management S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec un capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,00), ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166916, en tant qu'actionnaire à responsabilité illimitée et commandité (ci-après, le Gérant).

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Les Actions de Commandité sont et resteront nominatives.

Les Actions peuvent être nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

L'action au porteur est signée par le Gérant. Sauf disposition contraire des Statuts, la signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois la signature peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le Gérant, qui dans ce cas devra être manuscrite.

La cession de l'action au porteur s'opère par la seule tradition du titre.

Les Actions de la Société peuvent être représentées au choix du propriétaire par des titres unitaires ou par des certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les propriétaires d'actions au porteur peuvent, à toute époque, en demander la conversion, à leur frais, en Actions nominatives.»

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 octobre 2015. Relation: EAC/2015/24154. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015180137/274.

(150199649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2015.

Compagnie Financière du Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 47.946.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015181158/9.

(150202449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2015.

Consilium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 6, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 36.219.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015181162/9.

(150201352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2015.

CPM-GTL, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 151.859.

Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015181167/10.

(150201571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2015.

Harrisburg Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 143.885.

Le bilan et le compte de pertes et profits abrégés au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire COFIGEST S.A.R.L.
Platinerei, 8 - L-8552 OBERPALLEN
Isabelle PHILIPIN

Référence de publication: 2015181342/13.

(150202096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2015.

CSM Bakery Solutions International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 178.646.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015181169/10.

(150202393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2015.

CTG Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 122.969.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015181170/9.

(150202055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2015.

CTG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 127.425.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015181171/9.

(150202070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2015.

De Cort & Dervichian S.à r.l. en abrégé « DC & D », Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 171.914.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015181174/9.
(150201827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2015.

Fidicor II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 140.416.

Les comptes annuels au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDICOR II S.A.
Société Anonyme
Signature

Référence de publication: 2015181268/12.
(150202263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2015.

Delta Spain S.à r.l., SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 116.321.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015181175/10.
(150201888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2015.

Décoration Wagner, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6470 Echternach, 9, rue de la Montagne.
R.C.S. Luxembourg B 157.503.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015181185/9.
(150201785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2015.

Moraún Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 108.885.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2015.
Pour: MORAÚN INVESTMENTS S.A.
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme

Référence de publication: 2015181548/14.
(150202213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2015.

Diamond Consulting S.A. (House of Diamonds), Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 89.225.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

12, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg

Référence de publication: 2015181190/10.

(150202291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2015.

Domtam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 63.552.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

DOMTAM S.A.

Référence de publication: 2015181193/11.

(150202186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2015.

Camping Um Gritt - Castelgarden Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9164 Bourscheid, 10, Buurschtermillen.

R.C.S. Luxembourg B 191.363.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015182031/10.

(150203512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2015.

Camping Um Bierg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6310 Beaufort, 110, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 104.038.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015182060/10.

(150203253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2015.

C.D.R. s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 19, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 53.077.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CRAENHALS ISABELLE

GERANTE

Référence de publication: 2015182029/11.

(150202859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2015.
